

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.133

L'An deux Mille Seize, le 7 novembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 31 octobre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 31 octobre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Daniel COASSIN

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Alain LARRAIN,  
M. Yannick PAVON

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 30

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA VILLE DE ROYAN ET L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN ET COMMERCES ENVIRONNANTS (AIMCR+), POUR L'ANNÉE 2016 - AVENANT N° 1

RAPPORTEUR : M. COASSIN

VOTE : 2 ABSTENTIONS  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par une délibération n° 16.102 en date du 1<sup>er</sup> août 2016, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 35.000 € (trente-cinq mille euros) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+), pour l'année 2016.

Dans le cadre de ses activités, l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+) a organisé deux brocantes sur la place du Marché Central. Les droits ont été perçus par la Ville de ROYAN. Celle-ci a décidé de reverser la somme perçue par l'intermédiaire d'une subvention complémentaire.

Il vous est donc proposé d'augmenter cette subvention initiale d'un montant de 2.034 € (deux mille trente-quatre euros), portant la subvention totale à 37.034 € (trente-sept mille trente-quatre euros), et d'approuver en conséquence un avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+) et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à le signer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n° 1,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2.034 € (deux mille trente-quatre euros) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+), pour l'année 2016, portant la subvention totale à 37.034 € (trente-sept mille trente-quatre euros),
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+),
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 9 novembre 2016

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Patrick MARENGO



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

DCM 16.133

CONVENTION GENERALE D'OBJECTIFS ENTRE LA COLLECTIVITE  
ET L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DU MARCHÉ CENTRAL DE ROYAN  
ET COMMERCE ENVIRONNANTS (AIMCR+)

AVENANT N° 1

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2016, rendue exécutoire le 9 novembre 2016 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ET

D'UNE PART,

L'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+), association loi de 1901, déclarée en sous préfecture de ROCHEFORT le 3 mars 1997, sous le numéro 2/02880, représentée par Monsieur Alexandre GUILLOU, son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désigné *l'Association*,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de ses activités, l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+) a organisé deux brocantes sur la place du Marché Central. Les droits ont été perçus par la Ville de ROYAN. Celle-ci a décidé de reverser la somme perçue par l'intermédiaire d'une subvention complémentaire.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La Ville s'engage à verser une subvention complémentaire de 2.034 € (deux mille trente-quatre euros) au profit de l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+) - brocantes des 4 juillet et 29 août 2016, portant la subvention totale à 37.034 € (trente-sept mille trente-quatre euros).

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

ARTICLE 2

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,  
Le Président,

Alexandre GUILLOU



Fait à ROYAN, le 05 DEC. 2016  
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,  
Pour le Député-Maire, par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick MARENGO